

D ECRET N° 80/310 DU 21/07/80

Portant ratification de la Convention portant statut du Centre Régional d'Action Culturelle signée le 21 Mai 1976 à Dakar.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979

Vu la Loi n° 009/80 du 21 Juillet 1980 autorisant la ratification de la Convention portant statut du Centre Régional d'Action Culturelle signée le 21 Mai 1976 à Dakar.

Le Conseil des Ministres entendu ;

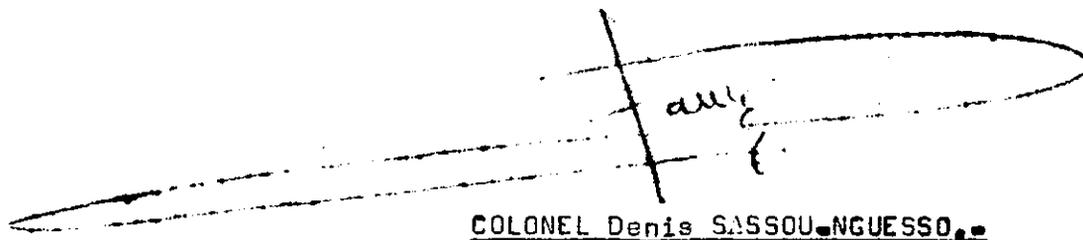
D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. Est ratifiée la Convention portant statut du Centre Régional d'Action Culturelle signée le 21 Mai 1976 à Dakar.

Article 2. Le texte de ladite Convention sera annexé au présent décret.

Article 3. Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 21 Juillet 1980



COLONEL Denis SASSOU-NGUESSO.